



Compte rendu du Conseil de Communauté des Crêtes Préardennaises du 6 juillet 2017 salle des fêtes d'Ecordal

Légalement convoqué le 21 juin 2017, le Conseil de Communauté des Crêtes Préardennaises s'est réuni dans la salle des fêtes d'Ecordal sur la Présidence de Bernard BLAIMONT.

Etaient présents, représentés, excusés ou absents :

SECTEUR DE NOVION PORCIEN : B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), M. MAGIN (suppléant CHESNOIS AUBONCOURT), L. VUIBERT (FAISSAULT), B. PORTIER (GRANDCHAMP), C. CARBONNEAUX (LUCQUY), J.-P. BRONCHARD (suppléant MESMONT), N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY), S. UNDREINER (suppléant NEUVIZY), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN), A. BOCQUILLON (PUISEUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MONCLIN), J. MONTEIL (SERY), M. CHARROIS (SORCY BAUTHEMONT), C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL), J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), J. MAUROY (WASIGNY), F. MOREAU (WIGNICOURT).

Absent(s): L. MONCEAU (FAUX), O. LAMBERT (HAGNICOURT), B. HUBERT (JUSTINE HERBIGNY),

A. LAMORLETTE (LUCQUY), J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), J. LOPEZ (WAGNON),

Excusé(s) : E. GEHIN (NOVION-PORCIEN),

SECTEUR DE TOURTERON : M. LETISSIER (ECORDAL), P. IWANCZUK (JONVAL), A.M. TUOT (LAMETZ), G. DESCAMPS (MARQUIGNY), B. MAIRIEN (NEUVILLE DAY), C. PIERRARD (LA SABOTTERIE), C. BELLOY (SAINT LOUP TERRIER), B. DELETANG (SUZANNE), J.L. PILLIAIRE (TOURTERON),

Absent(s): J.-M. THIRY (GUINCOURT),

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN : J. MALCORPS (CHAPPES), G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN),

P. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN), G. DUANT (GIVRON), R. MALHERBE (LA ROMAGNE), J.P. DOUTE (REMAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), M. BERTAUX (ROCQUIGNY), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY),

S. FLEURY (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY).

Absent(s) : A. MASSEAU (DOUMELY-BEGNY), G. PHILIPPE (MONTMEILLANT),

Excusé(s) : M. MANCEAUX (DRAIZE pouvoir à N. MARCHAND), C. VICET (FRAILLICOURT), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS pouvoir à G. CAMUS),

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE : B. LE CORRE (BOULZICOURT), L. JEANNETTE (GUIGNICOURT SUR VENCE) D. THOMAS (MONDIGNY), J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), D. JEAN-BAPTISTE (SAINT-MARCEAU), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), N. POIRET (WARNECOURT),

Absent(s): JP. VALET (BOULZICOURT), C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE), H. GABET (EVIGNY),

Excusé(s) : P. MAUROY (BOULZICOURT), F. BAELDEN (SAINT PIERRE SUR VENCE), J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL), J. PELTIER (YVERNAUMONT),

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE : B. BLAIMONT (GRUYERES), C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE),

J. VINCENT (RAILLICOURT), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE), C. MATHIEU (SIGNY L'ABBAYE), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER), R. HENRY (THIN LE MOUTIER).

Absent(s): F. GARCIA (JANDUN), D. COLAS (LALOBBE), E. MACHAUX (MARANWEZ), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE),

Excusé(s): M. BOUQUET (BARBAISE), E. MOREAUX (CLAVY-WARBY), C. DUQUENOIS (DOMMERY pouvoir à J.-P. DOSIERE), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE pouvoir à C. BADOUX), F. RUFFIN (NEUFMAISON).

SECTEUR D'OMONT : P. NIHOTTE (BAALONS), F. INFANTINO (CHAGNY), B. PEROTIN (suppléant LA HORGNE), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT),

J.M. OUDART (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON), J.-P. DEYMAS (TOULIGNY), J.P. TAYOT (VENDRESSE).

Absent(s): S. GOBIN (POIX-TERRON), T. MERCIER (VENDRESSE).

Excusé(s) : V. BERTRAND (BOUVELLEMONT pouvoir à F. INFANTINO), J.-L. PETRE (SINGLY pouvoir à B. BLAIMONT),

SECTEUR D'ATTIGNY : J.-L. PIERLOT (suppléant ALLAND'HUY SAUSSEUIL), N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), J.C. BUCHELER (CHARBOGNE), G. MORLET (CHUFFILY ROCHE),

X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE), G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), J.-L. GUERIN (SAINTE VAUBOURG), G. D'ACHON (suppléant SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX), L. WATRELOT (suppléante SEMUY), A.-M. GIRARDOT (suppléante VAUX-CHAMPAGNE),

Absent(s): E. DUGENIE (ATTIGNY), M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES),

Excusé(s): G. DECLOUX (COULOMMES ET MARQUENY), M.F. KUBIAK (VONCQ pouvoir à N. BOURGEOIS).

Soit 74 présents (sur 111 conseillers en exercice) et 7 pouvoirs, soit 81 votants.

Marcel LETISSIER maire d'Écordal accueille l'assemblée puis le Président ouvre la séance à 20h15 en remerciant le sénateur Marc LAMENIE pour sa fidèle contribution au développement des Crêtes et de la Communauté de Communes depuis plus de 15 ans.

Marc LAMENIE (conseiller général de Tourteron de 1998 à 2015, maire de Neuville-Day et Vice-Président de la Communauté de Communes depuis 2001) informe l'assemblée de sa démission de maire et par voie de conséquence de Vice-Président de la Communauté de Communes, avec l'application des dispositions contre le cumul des mandats.

Il présente son successeur à la mairie de Neuville-Day Bernard MAIRIEN. Il remercie tous les élus pour la bonne entente et le travail réalisé ensemble au sein des Crêtes. Il va consacrer son mandat de sénateur à temps plein (commission des finances publiques, devoir de mémoire, travail avec les maires ardennais...)

Nicolas POIRET est nommé secrétaire de séance. Le compte rendu du Conseil du 12 avril 2017 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

Le Président passe à l'ordre du jour

1) Politique d'aide aux communes et intercommunalités du Département

Noël BOURGEOIS 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental fait état des contrats de territoire signés ce jour même ainsi que des fonds d'aide (FDSL Fond Départemental de Solidarité Locale et Fonds de Réserve pour les projets stratégiques des Territoires les plus fragiles et en difficulté).

Il rappelle que le territoire des Crêtes Préardennaises a été doté d'une dotation de 2 725 524 € et qu'une première tranche de 23 opérations a été validée au précédent Conseil pour plus de 900 000 € d'aide.

Il insiste sur l'obligation pour les communes et syndicats de déposer auprès du département les dossiers complets programmés dans ce contrat. Pour le Fonds Départemental de Solidarité Locale les dossiers devaient être déposés avant le 30 juin dernier. La 1^{ere} répartition se fera au cours du mois de Septembre.

2) Elections

2.1) Proposition d'augmentation du nombre de Vice-Présidents

Suite à la démission de Marc LAMENIE, le Président propose de passer de 6 à 7 Vice-Présidents compte tenu de l'augmentation des activités de la Communauté de Communes

- Cette proposition est votée à l'unanimité.

Le Président propose ensuite les candidatures et affectations suivantes en accord avec le Bureau :

- Candidature de Daniel THOMAS au poste de 1^{er} Vice-Président sans changement de ses affectations
- Pas de changement pour les 2^{eme} et 3^{eme} Vice-Présidents
- Changement des attributions d'Elisabeth GEHIN 4^{eme} Vice-Présidente qui reprendrait celles de Marc LAMENIE aux finances
- Jean Marie OUDART passerait de la 6^{eme} à la 5^{eme} Vice-Présidence sans changement d'attribution
- Candidature de Marcel LETISSIER pour la 6^{eme} Vice-Présidence avec attribution « animations vie associative, jeunesse, sports, culture »
- 7^{ème} Vice-Présidence à mettre en place avec attribution « tourisme »

2.2) Constitution du bureau de vote

Pour optimiser la durée des votes et dépouillements, le Président propose la mise en place de 3 tables de vote avec urne et 2 accesseurs. Proposition votée à l'unanimité avec les accesseurs suivants : Céline MATHIEU, Marcel LETISSIER, Philippe LANEAU, Frédéric INFANTINO, Cyriaque GODEFROY et Arnaud BOCQUILLON.

2.3) Election du 1^{er} Vice-Président en remplacement de Marc LAMENIE démissionnaire :

Daniel THOMAS seul candidat est élu à l'unanimité

2.4) Election du 5^{ème} Vice-Président en remplacement de Daniel THOMAS élu 1^{er} Vice-Président

Jean Marie OUDART seul candidat est élu à l'unanimité

2.5) Election du 6^{ème} Vice-Président (en remplacement de Jean Marie OUDART élu 5^{ème} Vice-Président)

Sur proposition de la Commission de secteur de Tourteron (qui ne dispose plus de Vice-Président à la suite de la démission de Marc LAMENIE), Marcel LETISSIER, seul candidat est élu à l'unanimité 6^{ème} Vice-Président.

2.6) Election du 7^{ème} Vice-Président

2 candidats se présentent Claude BADOUX (adjoint à Launois/Vence, ancien Président de l'Office de Tourisme et membre actuel de son bureau, enseignant retraité dans le domaine de la formation professionnelle du tourisme, il met en avant sa connaissance des acteurs du tourisme et leur mobilisation-professionnalisation) et Jean Paul DOSIERE (adjoint à Signy-l'Abbaye, membre du Bureau de la Communauté de Communes, ingénieur retraité de l'ONF, il met en avant ses compétences de montage et suivi d'opération en partenariat avec techniciens, élus et acteurs du tourisme).

Jean Paul DOSIERE est élu 7^{ème} Vice-Président par 51 Voix, Claude BADOUX ayant obtenu 22 voix, il est compté 5 bulletins blancs et 3 nuls sur 81 votants

2.7) Election d'un membre du Bureau en remplacement de Marc LAMENIE démissionnaire

Les élus de la Commission de secteur de Tourteron et le Bureau proposent la candidature de Bernard MAIRIEN nouveau maire de Neuville-Day.

Jean Paul TERRISSE maire d'Omont se présente également

Bernard MAIRIEN est élu membre du Bureau par 62 voix, Jean Paul TERRISSE ayant obtenu 17 voix, il est compté 2 blancs sur 81 votants.

2.8) Modification des statuts du SICOMAR et élection des 15 délégués pour constituer le comité syndical

Après avoir validé à l'unanimité les modifications des statuts du SICOMAR avec extension du périmètre aux 159 Communes des Communautés de

Communes du Pays Rethelois et des Crêtes Préardennaises adhérentes, le Conseil procède à l'élection des 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants suivants proposés par les commissions de secteur :

- Secteur de Novion-Porcien : titulaires Sebastien DERVAUX, Philippe LANTENOIS et Benoit CARIER, suppléants Bernard PORTIER, Maurice JEANNELLE et Claude MARTIN
 - Secteur d'Attigny : titulaire Jean Claude BUCHELER, suppléant Georges d'ACHON
 - Secteur d'Omout : titulaires Jean Luc PETRE et Francis GERVAISE, suppléants : Jean Paul TERRISSE et Jean Marie OUDART.
 - Secteur de Boulzicourt Flize : titulaires Daniel THOMAS et Jean Pierre VALET, suppléants Josette PELTIER et Véronique BLAISON
 - Secteur de Chaumont-Porcien : titulaires Guy CAMUS, Joseph MALCORPS et Yves BREDY suppléants Philippe LANEAU, Patrick BOCAHU et Gilles DUANT
 - Secteur de Tourteron : titulaires Christian PIERRARD et Patrick IWANCZUK suppléants René CANNIAUX et Jean Luc PILLIAIRE
 - Secteur de Signy-l'Abbaye : titulaires Jean Paul DUFREME et Bernard BLAIMONT suppléants Jean Francois MARTEAUX et Christelle DUQUENOIS
- Tous ces délégués sont élus à l'unanimité

3) Validation du Projet de Territoire (2017-2021)

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de territoire présenté avec les amendements apportés par les Commissions de secteur et le Conseil de Développement. Il est décidé également de travailler en concertation avec le conseil de développement pour intégrer leur avis sur le fonctionnement de notre Collectivité et sur le montage des projets structurants.

4) Instauration de la taxe de séjour sur les nuitées touristiques

Le conseil décide à la majorité (1 voix contre) de :

-instaurer une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire à compter du 01 janvier 2018

- taxe perçue au réel pour toutes les natures d'hébergement à titre onéreux par personne et par nuitée de séjour sur la période annuelle avec les tarifications suivantes :

Palace 4 € ; Hôtel, résidence de tourisme et meublés pour 5 étoiles 3 € ; pour 4 étoiles 1,10 € ; pour 3 étoiles 0,80 € ; pour 2 étoiles (et villages de vacance 4 et 5 étoiles) 0,70€ ; pour 1 étoile (et village de vacance 1 à 3 étoiles), chambres d'hôtes, aires de camping-cars et parc de stationnement

touristique 0,60€ ; pour hébergement touristique hors camping en attente de classement ou sans classement 0,50€ ; pour camping et caravanage classés 3,4 et 5 étoiles 0,60€ ; classés 1 ou 2 étoiles 0,20€.

- Le produit de la taxe sera intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire

5) Pole d'entreprises de la Vence à Poix-Terron : vente d'un local de 2200m² et engagement d'un projet de construction d'un bâtiment relais

Le conseil décide à l'unanimité de :

- valider le prix de vente à 510 000 €HT à la SAS Transport Moustérien
- procéder à la signature de l'acte de vente
- monter le projet de construction d'un bâtiment relais passif tertiaire d'environ 300m²

6) Rénovation du Rucher école de St Loup Terrier

Le conseil décide à la majorité (1 abstention) de monter le projet d'aménagement de la partie école, de développement d'une salle pour travaux pratiques et une miellerie collective, et d'aménagement de la galerie d'observation des ruches et du travail des apiculteurs.

7) Participation au programme départemental d'amélioration de l'habitat (2018-2020)

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- Valider pour le territoire des Crêtes Préardennaises la participation au Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental sur l'amélioration de l'habitat privé comprenant des aides aux économies d'énergie, à l'adaptation du logement à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, à la résorption de l'insalubrité, et à l'amélioration des logements locatifs.
- Retenir l'option animation et accompagnement des projets des propriétaires de façon renforcée.
- Prévoir des aides sur dotation de la Communauté de Communes à des taux de 10 à 20 % avec plafond.

Le programme et le montage financier définitif seront délibérés après appels d'offres auprès des prestataires pour l'animation suivi et positionnement des autres financeurs.

8) Attribution des Fonds de Concours aux Communes sur dotations de secteur 2017

Le Conseil retient à l'unanimité les propositions des Commissions de secteur et décide l'attribution des fonds de concours suivants :

Dotation 2017 pour ce secteur : **41 613,33 (proposition 30 762 €)**

- FAISSAULT : Création d'un parking (salle polyvalente + mairie)

Montant travaux :	30 000 € HT
Etat (DETR) :	6 000 €
Région	6 000 €
Fonds de concours à allouer :	1 201 € (solde) soit

taux : 4 %

Reste à charge de la commune : 16 799 €

- VAUX-MONTREUIL : Réfection voirie « Route de Granchamp »

Montant travaux:	12 141 € HT
DETR :	4 856 €
Fonds de concours à allouer :	3 500 € soit taux :

28,83 %

Reste à charge de la commune : 3 785 €

- WIGNICOURT: Travaux enfouissement de réseaux

Montant travaux:	31 564,03 € HT
Subvention :	NEANT
Fonds de concours à allouer :	2 560 € soit taux :

8,11 %

Reste à charge de la commune : 29 004,03 €

- NEUVIZY: Défense incendie

Montant travaux:	18 387 € HT
DETR :	5 516 €
Conseil Départemental :	3 677 €
Fonds de concours à allouer :	1 500 € soit taux :

8,16%

Reste à charge de la commune : 7 694 €

- LUCQUY : Réfection / extension de la salle polyvalente

Montant travaux:	183 283 € HT
DETR :	22 268 €
FSIL :	55 045 €
Plan de soutien à l'investissement :	20 000 €
Contrat de Territoire :	36 567 €
Fonds de concours à allouer :	18 520 € € soit

taux:10.10 %

Reste à charge de la commune : 30 883 €

- VIEL SAINT REMY : Divers travaux bâtiments communaux (porte de garage)

Ancien local pompier
 Montant travaux 2 900 € HT
 Fonds de concours à allouer : 1 450 € € soit taux :
 50 %
 Reste à charge de la commune : 1 450 €

Montant travaux Réfection torchis
 Pressoir de Margy) 4 424,30 € HT
 Fondation du Crédit Agricole : 1 327,29
 Fonds de concours à allouer : 1 548 € € soit taux :
 34,99 %
 Reste à charge de la commune : 1 549,01 €

Soit un total de 1 450 €+ 1548 € = 2 998 € de
 fonds de concours

- GRANDCHAMP : Gravillonnage voirie
 Montant travaux: 21 648,70 € HT
 Subvention : NEANT
 Fonds de concours à allouer : 483 € € soit taux :
 2,23 %
 Reste à charge de la commune : 21 165,70 €

Commission de secteur d'Attigny:

Dotation 2017 pour ce secteur : 26 885,54 € (proposition 23 520 €)

- ATTIGNY : Aménagement vestiaire du stade
 Montant travaux: 260 470,56 € HT
 DETR : 78 141 €
 Financement privé (Fédération) 60 000 €
 Fonds de concours à allouer : 20 000 € soit taux :
 7,68 %
 Reste à charge de la commune : 102 329,56 €

- SAINTE VAUBOURG : Réfection chemin de Rilly
 Montant travaux: 38 040,50 € HT
 Conseil Départemental : 7 608,10 €
 Conseil Régional 7 608,10 €
 Fonds de concours à allouer : 3 520 € soit taux :
 9.25 %
 Reste à charge de la commune : 19 304,30 €

Commission de secteur d'Omont :

Dotation 2017 pour ce secteur : 22 338,33 € (proposition 29 985 €)

- MAZERNY : Réfection de la route de la belle étoile, du chemin des ruelles ainsi que l'aménagement du carrefour de Mainbu
Montant travaux: 10 350 € HT
Subvention : NEANT
Fonds de concours à allouer : 4 920 € soit taux :
47,54 %
Reste à charge de la commune : 5 430 €

- MONTIGNY SUR VENCE : Réfection de la toiture bâtiment de la mairie et des portes d'entrée
Montant travaux: 44 318,80 € HT
DETR : 13 296 €
Conseil départemental : 13 296 €
Fonds de concours à allouer : 4 625 € soit taux :
10,44 %
Reste à charge de la commune : 13 101,80 €

- VENDRESSE : Rénovation de la voirie du centre bourg
Montant travaux: 1 048 917 € HT
Aide FSIL : 367 120 €
Fonds Départemental de Solidarité Locale : 36 250 €
Fonds de concours à allouer : 20 440 € soit taux :
1,95 %
Reste à charge de la commune : 625 147 €

Commission de secteur de Flize – Boulzicourt :

Dotation 2017 pour ce secteur : 26 452,66 € (proposition 43 707 €)

- EVIGNY: Travaux d'enfouissement de réseaux et installation de réseaux et installation de garde-corps pour la rue du Lavoir + plateau voirie
Montant travaux: 81 615,46 € HT
FDEA 60 % : 7 806 €
DREAL : 37 747 €
TEPCV : 1 192 €
Fonds de concours à allouer : 8 120 € soit taux : 9,95 %
Reste à charge de la commune : 26 750.46 €

- BOULZICOURT : Mise en conformité et sécurité Pont des Brebis

Montant travaux: 14 193 € HT
 DETR : 9 292 €
 Fonds de concours à allouer : 2 450 € soit taux :
 17,26 %
 Reste à charge de la commune : 2451 €

Gravillonnage Rue Courtil Lagneau
 Montant travaux: 11 308,48 € HT
 Subvention : NEANT
 Fonds de concours à allouer : 5 654 € soit taux :
 49,50 %
 Reste à charge de la commune : 5654,48 €

Soit un total de : 2450 € + 5 654 € = 11 098 € de fonds de concours

- SAINT PIERRE SUR VENCE: Protection incendie
 Montant travaux: 41 212 € HT
 Subvention : NEANT
 Fonds de concours à allouer : 5 920 € soit taux :
 14,36 %
 Reste à charge de la commune : 35 292 €

- CHAMPIGNEUL SUR VENCE: Création d'un columbarium au cimetière
 Montant travaux: 8 179,17 € HT
 Subvention : NEANT
 Fonds de concours à allouer : 4 089 € soit taux :
 49,99 %
 Reste à charge de la commune : 4 090,17 €

- SAINT MARCEAU: Extension de la salle des fêtes
 Montant travaux: 161 279,81 € HT
 Subvention FSIL : 40 248 €
 Fonds de concours à allouer : 14 480 € soit taux :
 9,30 %
 Reste à charge de la commune : 106 551,81 €

Commission de secteur de Chaumont-Porcien:

Dotation 2017 pour ce secteur : 19 826,66 € (proposition 26 320 €)

- CHAUMONT-PORCIEN: Réfection voirie place et grande rue
 Montant travaux: 711 535 € HT
 Conseil Départemental: 118 589 €
 DETR : 118 589 €
 Conseil Régional : 5 800 €

Fonds de concours à allouer : 18 560 € soit taux :
2,61 %

Reste à charge de la commune : 282 957 €

- CHAPPES: Travaux renforcement rue Cosseron
Montant travaux: 4 400 € HT
Subvention : NEANT
Fonds de concours à allouer : 2 200 € soit taux : 50 %
Reste à charge de la commune : 2 200 €

- SAINT JEAN AUX BOIS : Réfection du bâtiment mairie
Montant travaux: 388 649,48 € HT
DETR : 128 216 €
Région : 96 110 €
Réserve Parlementaire : 4 000 €
TEPCV : 32 855 €
Contrat de Territoire : 14 093 €
Fonds de concours à allouer : 5 560 € soit taux : 1,43 %
Reste à charge de la commune : 107 815,48 €

Commission de secteur de Tourteron:

Dotation 2017 pour ce secteur : 10 465,66 € (proposition 4 534 €)

- TOURTERON: Acquisition de matériel pour mise en place dématérialisation
Montant travaux: 4 169 € HT
Subvention : NEANT
Fonds de concours à allouer : 2 084 € soit taux :
49,99 %
Reste à charge de la commune : 2085 €

- ECORDAL : Réfection de voirie
Montant travaux: 11 435 € HT
Fonds de concours à allouer : 2 450 € soit taux :
17,26 %
Reste à charge de la commune : 8 985 €

Commission de secteur de Signy-l'Abbaye :

Dotation 2017 pour ce secteur : 27 860 € (proposition 30 736 €)

- BARBAISE: Changement de fenêtres bâtiment mairie
Montant travaux: 9 302,34 € HT

Subvention : NEANT
 Fonds de concours à allouer : 3 840 € soit taux :
 41,28 %
 Reste à charge de la commune : 5 462,34 €

• DOMMERY: Réfection du pont de Thin
 Montant travaux: 2 832,60 € HT
 Subvention : NEANT
 Fonds de concours à allouer : 1 416 € soit taux :
 49,99 %
 Reste à charge de la commune : 1 416.60 €

• LALOBBE: Réfection des façades de la mairie
 Montant travaux: 20 380 € HT
 Subvention : NEANT
 Fonds de concours à allouer : 7 320 € soit taux :
 35,92 %
 Reste à charge de la commune : 13 060 €

• GRUYERES: Réfection voirie
 Montant travaux: 116 727 € HT
 DETR : 35 600 €
 Région : 4 448 €
 Fonds de concours à allouer : 3 160 € soit taux : 2.71
 %
 Reste à charge de la commune : 76 679 €

• SIGNY-L'ABBAYE: Desserte site touristique – travaux de voirie
 Montant travaux: 88 782,40 € HT
 Département : 22 195 €
 Fonds de concours à allouer : 15 000 € soit
 taux 16,89 %
 Reste à charge de la commune : 51 587,40 €

Une délibération du Conseil Municipal sera demandée pour le versement pour le versement de cette dotation avec le plan de financement
 Le paiement du fonds de concours se fera en un seul versement sur la présentation des factures acquittées, le montant du fonds de concours à verser sera réduit (sur la base du taux d'intervention) si ces factures sont inférieures au coût de l'opération retenue.

Dossiers validés en commission de secteur mais ne pouvant être engagés (dossiers incomplets reportés au Conseil de Septembre) :

Secteur de Novion-Porcien :

• WASIGNY : voirie

- JUSTINE-HERBIGNY : réfection du bâtiment mairie

Secteur d'Attigny:

- ALLAND'HUY et SAUSSEUIL : aménagement de la salle des fêtes

Secteur d'Omout :

- CHAGNY : Aménagement du bâtiment mairie

Secteur de Tourteron:

- NEUVILLE DAY : enfouissement réseau électrique
- LA SABOTTERIE : aménagement du cimetière

9) Transition énergétique

9.1) Convention de partenariat cadre relative à l'attribution des aides Certificat d'Economie d'Energie pour l'éclairage public et la rénovation thermique des bâtiments publics

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- Valider le règlement d'attribution et la convention de partenariat cadre selon les modalités suivantes :

Cadre d'intervention	
Intitulé	Convention de partenariat pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie dans la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public
Objectifs	Améliorer la qualité et les charge d'énergie du patrimoine bâti des communes et de l'éclairage public ; Participer aux objectifs du territoire de 20 % d'économie d'énergie à l'horizon 2020.
Bénéficiaires	Les communes et syndicats du territoire des Crêtes Préardennaises
Dépenses éligibles	<p>Pour des travaux sur un bâtiment tertiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'isolation (comble, toiture, mur, plancher, toitures terrasses) - Fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant - Chaudière collective haute performance énergétique - Chauffe-eau solaire collectif - Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau - Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau - Pompe à chaleur à moteur de gaz de type air/eau - Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur <p>Pour des travaux sur un logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'isolation (comble, toiture, mur, plancher) - Emetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées

	<ul style="list-style-type: none"> - Chaudière biomasse individuelle - Appareil indépendant de chauffage au bois - Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau - Chaudière individuelle à haute performance énergétique - Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur - Fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant <p>Pour des travaux d'éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de régulation de tension en éclairage extérieur - Système de maîtrise de la puissance réactive en éclairage extérieur - Système de variation de puissance en éclairage extérieur - Rénovation d'éclairage extérieur - Horloge astronomique pour éclairage extérieur
Conditions nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas avoir réalisé les travaux, - Informer le plus amont possible la communauté de communes du projet de travaux ou de rénovation d'éclairage public, - Souscrire au Plan Climat Energie Communal (PCEC), - Avoir effectué un diagnostic énergétique auprès d'un bureau d'étude ou de l'ALE08 et avoir pris en compte les préconisations dans le DCE. - Respecter les critères des fiches opérations éligibles définies dans le cadre des CEE-TEPCV dans les travaux à réaliser et des CEE classiques - Avant la réalisation des travaux, signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)
Pièces nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ; - La délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement ; - Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues ; - Le calendrier de travail ; - Le devis descriptif détaillé, particulièrement pour les lots incluant des travaux d'amélioration énergétique (menuiseries intérieures, isolation et plafond, chauffage,...); - Le diagnostic thermique <p>Pour le dossier administratif nécessaire à la valorisation des CEE, des pièces spécifiques seront demandées aux maîtres d'ouvrages (devis détaillé signé daté, facture détaillée, attestation sur l'honneur...). Si cette condition n'était pas respectée, l'aide attribuée serait perdue.</p>
Taux d'intervention	<p><u>Pour les bâtiments publics :</u> 80% de la dépense éligible HT plafonnée à 40 000€ par opération (les travaux induits, les frais d'honoraires et d'étude ne sont pas pris en compte dans la dépense éligible)</p> <p><u>Pour l'éclairage public :</u> 20% de la dépense éligible HT plafonnée à 4 000€ par secteur de rue</p>

- Déléguer au Bureau l'engagement des opérations et conventions spécifiques avec les Communes et syndicats.

9.2) Révision du Fonds de Concours TEPCV pour la rénovation de l'éclairage public de Wignicourt

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter le montant du Fonds de Concours au coût réel de l'opération soit 3257 € d'aide.

10) Projets enfance

10.1) Maillage territorial des structures multi accueils : augmentation capacité multi accueil de Saulces-Monclin, création d'une micro crèche à Attigny et étude d'un projet à Lucquy

Après présentation des résultats de l'enquête et analyse des besoins en structure d'accueil sur le territoire, le Conseil décide à l'unanimité :

- L'augmentation de 17 à 18 places de la capacité du multi-accueil de Saulces-Monclin avec signature d'un avenant à la convention de gestion.
- L'engagement d'un projet de convention d'une micro crèche à Attigny avec coût d'objectif de 300 000 € H.T. de travaux et un financement de l'ordre de 80% (CAF 138 000 €, LEADER 50 000 €, autres Etat, Départements, Région 52 000 €).
- L'étude d'un projet à Lucquy en partenariat avec la commune.

10.2) Création d'un accueil collectif de mineurs avec l'association Familles Rurales de Launois sur Vence

Le Conseil décide à l'unanimité d'intégrer cet accueil pour les petites et grandes vacances au programme d'aide actuel à compter des vacances de la Toussaint.

11) Avis sur Schéma Départemental d'Amélioration de d'Accessibilité des Services Publics

Le Conseil décide à l'unanimité de donner un avis favorable à ce schéma qui préconise

- Le développement des Maisons de Services au Public (MSAP)
- La mise en place d'actions concertées pour la mobilité en milieu rural notamment pour les personnes en difficultés ou les plus fragiles.
- Le développement des Maisons de Santé et des contrats locaux de santé
- L'accessibilité aux formations et la valorisation des métiers de l'artisanat et de l'industrie en relation avec les besoins locaux

Des réserves sont apportées sur l'absence d'orientations sur le maintien des services publics et des commerces et services de proximité en milieu rural.

12)Urbanisme

12.1) Validation d'étape de documents d'urbanisme au stade « arrêt du projet » pour le Plan Local d'Urbanisme d'Ecordal et bilan de la concertation

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- valider le bilan favorable de la concertation et des démarches engagées à ce stade
- arrêter le projet PLU tel que présenté
- soumettre pour avis ce projet de PLU selon la réglementation auprès des personnes publiques associées, de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, (CDPNAF), et aux communes et EPCI limitrophes ainsi qu'en enquête publique.

12.2) Validation d'étape de document d'urbanisme au stade « arrêt du projet » pour les cartes communales de Neuvizy et de Baâlons et bilan de concertation

Le conseil décide à l'unanimité de :

- valider le bilan favorable de la concertation et des démarches engagées à ce stade
- arrêter les deux projets de cartes communales tels que présentés
- soumettre pour avis ces deux projets de cartes communales selon la réglementation auprès de personnes publiques associés, de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, (CDPNAF), et aux communes et EPCI limitrophes ainsi qu'en enquête publique.

13) Evolution des compétences au 01 janvier 2018 orientations pour l'assainissement collectif, les équipements sportifs et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI

Le conseil décide à la majorité (1 abstention) de valider les orientations suivantes pour préparer les décisions du prochain Conseil :

1.Compétence obligatoire GEMAPI

- Engagement d'une étude de gouvernance de cette compétence en partenariat avec les 8 intercommunalités ardennaises.
- Attendre la remise fin août 2017 des propositions étudiées d'organisation de la compétence et d'estimation des charges pour positionnement en bureau et commissions de secteur

2. Compétence optionnelle assainissement

Cette compétence assainissement collectif comprend :

- La gestion et l'amélioration des réseaux et installations de traitement des eaux d'assainissement existants à Signy-l'Abbaye, Poix-Terron, Attigny, Thin le Moutier et Vendresse (pour Attigny gros programme d'amélioration à réaliser en 2018-2019),
- L'achèvement des travaux en cours sur le SIVOM de la Prézidière (Warnécourt / Evigny) et Novion-Porcien, puis la gestion des réseaux et traitement,
- L'engagement des programmes de travaux sur les communes non équipées si validation du financement des agences de l'eau et faisabilité de l'opération à Launois sur Vence (en cours de bouclage) Lucquoy (en cours de montage avec Coucy) voire à Boulzicourt et Saulces-Monclin (pas de programme en cours de montage),
- Les modifications de zonages d'assainissement de certaines communes qui avaient retenu un zonage en collectif et qui souhaiteraient revenir à un classement en non collectif.

Les coûts d'investissement étant importants le montage financier des nouvelles installations sera décidé en accord avec la commune sur la base d'un niveau de redevance d'assainissement pour équilibrer l'opération.

Les niveaux de redevance d'assainissement seront lissés sur une période de l'ordre de 15 ans pour atteindre un prix moyen commun. Au 01/01/2018 seules les communes avec redevances effectives seront intégrées à ce tableau de lissage.

Dès la mise en service de chaque nouvelle installation, le niveau de redevance retenu sera intégré à ce tableau de taxe de lissage (pour respecter une certaine équité d'impact auprès des usagers de la commune concernée le lissage se fera également sur une période de 15 ans à compter de la mise en service).

Elle fera l'objet d'un budget annexe spécifique (différent de l'assainissement non collectif) qui sera financé par le prélèvement des redevances d'assainissements.

3. Compétence équipements sportifs d'intérêt communautaire

Dans un premier temps (au 01/01/2018) il est proposé de retenir les 4 principaux équipements sportifs polyvalents couverts sur le territoire (gymnase ou COSEC) :

- à Attigny sur le site de l'ancien collège, géré par le SIVOM avec utilisation, par le pôle scolaire et les clubs de sports du secteur,

- à Chaumont-Porcien sur le site de l'ancien collège transformé en pôle scolaire et géré par le SIVOM avec utilisation par le pôle scolaire et les clubs de sports du secteur,
- à Poix-Terron dans un bâtiment commun avec la médiathèque et géré par la commune avec utilisation par le pôle scolaire, les clubs de sports du secteur et le CFA BTP,
- à Signy l'Abbaye accolé au « foyer pour tous » et géré par la commune avec utilisation par le pôle scolaire, le collège et les clubs de sports du secteur.

Le transfert de ces équipements entraîne la prise en charge des coûts de fonctionnement et des emprunts par la communauté de communes qui pourrait recevoir en contrepartie les contributions suivantes :

- Participation pour utilisation des SIVU, clubs de sports et CFA BTP,
- Participation des communes sous forme d'attribution de compensation non facilement révisable et qui nécessite l'accord de la ou des communes concernées.

Orientation financière :

- Prendre en charge les annuités d'emprunt restantes et les travaux en cours sans contribution des communes concernées.
Puis pour les nouvelles opérations demande à la Commune d'implantation le terrain et aux communes concernées un fonds de concours à l'investissement.
- Contribution aux charges de fonctionnement : Demande de contribution à la commune centre et aux communes qui contribuaient (SIVOM) : la Communauté de Communes prendrait à sa charge 50 % de ce qui est actuellement financé par les communes avec un plafond à déterminer (maximum 15 000 €/an) pour respecter une certaine équité.

14) Modalités de répartition du Fonds de Préparation Intercommunale et Communale 2017

Le Conseil décide à l'unanimité la répartition de la dotation de 661 660 € selon le mode dit de droit commun

- Dotation pour les 94 communes : 400 301 € répartie selon la population, le potentiel financier et fiscal et le revenu moyen des habitants par commune.
- Dotation pour la Communauté de Communes : 261 359 €.

15) Décisions Modificatives des budgets primitifs 2017

15.1) Décision modificative n°1 du Budget Principal

Le Conseil décide à l'unanimité cette DM n°1 concernant l'opération béguinage d'Attigny, programme d'animation des séniors, Contrat Local de Santé, programme d'aide TEPCV, étude de gouvernance GEMAPI, aménagement des parkings des locaux Poix-Terron, pénalité EDF, remise en état sentier de Signy-l'Abbaye (assurance débardeur) selon le tableau récapitulatif suivant :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D2317	AMENAGEMENT SALLE COMMUNE	5 500 €
D2317	TVX BEGUINAGE ATTIGNY	- 1 630 €
D20421	AIDE TEPCV	11 306 €
D2313	TRAVAUX PARKING	- 2 608 €
D2128	TRAVAUX PARKING	4 961 €
D2031	FRAIS D'ETUDES	481 341 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	498 870 €
D6288	DISTRIBUTION FLYER	840 €
D60632	CANISSE NATUREL	50 €
D617	FRAIS D'ETUDES	66 360 €
D6711	PENALITES EDF	50 €
D61521	ENTRETIEN TERRAIN	4 515 €
D615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	- 4 515 €
D615228	REMISE EN ETAT TOITURE BEG. ATTIGNY	468 €
D615232	REPLACEMENT CABLE TELEPHONIQUE	2 898 €
D615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	-2 898 €
D6226	LB COLLECTIVITES	22 800 €
D023	SUBVENTION D'EQUILIBRE	-18 348 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	72 220 €
R7477	LEADER PROGRAMME PA	3 186 €
R70688	ACTIVITES MANUELLES	- 650 €
R7478	AGENCE DE L'EAU	53 088 €
R70876	AUTRES COLLECTIVITES	11 613 €
R7788	REMBOURSEMENT ASSURANCES	4 983 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	72 220 €
R10222	FCTVA	1 635 €

R1641	EMPRUNT CDC	510 000 €
R1318	CCAH	5 583 €
R021	SUBVENTION D'EQUILIBRE	-18 348 €
	<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>498 870 €</u>

15.2) Décision modificative n°2 Budget Annexe Pôle Touristique

Le conseil décide à l'unanimité cette DM n°2 concernant l'espace baignade de Signy-l'Abbaye et le domaine de Vendresse selon le tableau récapitulatif suivant :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D627	COMMISSIONS CARTE BLEUE	200
D022	DEPENSES IMPREVUES	6 751
D023	SUBVENTION D'EQUILIBRE	-6 951
	<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	0
D21712	TERRAINS DE VOIRIE	-6 951
R021	SUBVENTION D'EQUILIBRE	-6 951
	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	- 0

15.3) Décision modificative n°1 Budget Annexe Pôles d'entreprises

Le conseil décide à l'unanimité cette DM n°1 concernant le report de l'opération d'aménagement des locaux de l'école du bio à Attigny, la suppression de l'opération d'amélioration du pôle de la Vence qui sera vendu, le raccordement à l'assainissement collectif du pôle multi service de Novion-Porcien, le renfort raccordement téléphonie du pôle de Lucquy et l'inscription des créances irrécouvrables au pôle d'Attigny selon le tableau récapitulatif suivant :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D2132	CONSTRUCTIONS	55 000
D2313	CONSTRUCTIONS	2 400
D2132	CONSTRUCTIONS	-432 534
D2317	TRAVAUX	-402 730
	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</u>	<u>-777 864</u>
R1331	DETR	-173 011
R1313	DEPARTEMENT	-43 250

R1311	FSIL	-86 510
R1641	EMPRUNT	-180 000
R1341	DETR	-80 550
R1323	DEPARTEMENT	-116 190
R1322	REGION	- 48 920
R1327	CEE	- 20 000
R021	SUBVENTION D'EQUILIBRE	-17 199.73
	RECETTES D'INVESTISSEMENTS	-765 630.73
D61521	ENTRETIEN TERRAINS	11 200
D615221	ENTRETIEN BATIMENTS	2 000
D6541	CREANCES IRRECOUVRABLES	4 000
D023	SUBVENTION D'EQUILIBRE	-17 199.73
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0.27
R7621	PRODUITS DES AUTRES IMMO FINANCIERES	0.27
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0.27

15.4) Décision modificative n°1 Budget Annexe SPANC

Le Conseil décide à l'unanimité cette DM n°1 concernant les charges supplémentaires de personnel selon le tableau récapitulatif suivant :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D6411	SALAIRES	5 940
D6413	PRIMES	525
D6451	URSSAF	2 063
D6454	ASSEDIC	374
D6332	FNAL	34
D6453	IRCANTEC	284
D6336	CNFPT ET CDG	155
D6475	MEDECINE DU TRAVAIL	34
D6458	ORGANISMES SOCIAUX	78
D648	AUTRES CHARGES	1 209
D6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 050
D6063	PETITS EQUIPEMENTS	60

	<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>11 806</u>
R7062	REDEVANCES ANC	4 740
R7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	6 740
R7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	326
	<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>11 806</u>

15.5) Décision modificative n°1 Budget Annexe Ordures Ménagères

Le Conseil décide à l'unanimité cette DM n°1 concernant des crédits supplémentaires pour les admissions en non-valeur et créances éteintes selon le tableau suivant :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	20 000
D6542	CREANCES ETEINTES	10 000
	<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>30 000</u>
R7817	REPRISES SUR DEPRECIATION DES ACTIFS C.	30 000
	<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>30 000</u>

16) Avis Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de l'Aisne

Le Conseil donne un avis favorable l'unanimité sous réserve des approbations des communes concernées.

17) Questions diverses

Jean Pierre TAYOT demande pourquoi les communications dans la presse, des opérations sur la zone d'Activités de Faissault ne mentionnent pas que la maîtrise d'ouvrage est la Communauté de Communes et non la Commune.

Lionel VUIBERT répond que cela a été signalée à la presse qui ne l'a pas reprise.

Le Président Bernard BLAIMONT lui demande que la Communauté de Communes soit plus directement valorisée à l'avenir sur ces opérations.

La séance est levée à 22h35.

